

Société « OFFICE PLAST »
Société Anonyme Au capital de 14 662 164 Dinars
Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA
MF : 947962F/A/M/000 - Identifiant unique : 947962F

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 29/04/2026

La société Office Plast publie ci-dessous les résolutions soumises à l'approbation de son
Assemblée générale ordinaire tenue le 29 Avril 2026.

Première résolution :

L'assemblée Générale ordinaire entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : Augmentation du capital

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales approuve les opérations réalisées en 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat de l'exercice	<1 414 135>
Résultats reportés 2024	91 474
Résultats reportés	<u><1 322 661></u>

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée générale fixe à 4 500,000 Dinars brut le montant des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

La société Office Plast a lancé lundi le 13 avril 2026 des appels à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

La clôture des candidatures a été fixée pour lundi le 27 avril 2026.

La société Office Plast s'engage à désigner deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration pour les périodes (2026 - 2027 - 2028).

La désignation des deux administrateurs indépendants et celle d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires seront sous-mises respectivement à l'approbation et la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée avant la clôture de l'exercice comptable 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

BILAN (après affectation du résultat)
Exercice clos au 31 décembre 2025
(Exprimé en Dinars tunisiens)

	<u>Notes</u>	31/12/2025	31/12/2024
<u>Capitaux propres et passifs</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	CP01	14 662 164	14 662 164
Réserves	CP02	923 035	923 035
Autres capitaux propres	CP03	4 901 694	4 999 173
Résultats reportés	CP04	-1 322 661	91 473
Effet de modification comptable	CP05	52 449	52 449
Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice		19 216 681	20 728 294
<u>Passifs</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	P01	2 804 013	4 279 244
Provisions	P02	0	17 330
Total des passifs non courants		2 804 013	4 296 574
Fournisseurs et comptes rattachés	P03	8 370 165	5 746 385
Autres passifs courants	P04	3 405 298	2 916 906
Autres passifs financiers	P05	13 025 150	11 487 955
Concours bancaires	P06	397 495	1 770 246
Total des passifs courants		25 198 107	21 921 492
Total des passifs		28 002 120	26 218 066
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		47 218 801	46 946 360

CP01, CP02, CP03, CP04& CP05, CP06 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	QP Subvention d'invest	Prime d'émission	Résultats reportés	Modificat° comptables	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2024	14 662 164	923 035	1 740 907	-1 058 626	4 316 892	91 474	52 449	0	20 728 294
Resultat de l'exercice 2025								-1 414 135	-1 414 135
Situation au 31/12/2025	14 662 164	923 035	1 740 907	-1 058 626	4 316 892	91 474	52 449	-1 414 135	19 314 160
*Affectation des résultat selon PV AGO du 29 avril 2026	0	0	0	0	0	-1 414 135	0	1 414 135	0
Situation au 31/12/2025 Après affectation du résultat	14 662 164	923 035	1 740 907	-1 058 626	4 316 892	-1 322 661	52 449	0	19 314 160

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Nombre d'action	14 662 164	14 662 164
Valeur nominale	1	1
Bénéfice	-1 414 135	355 335
Bénéfice par action	-0,096	0,024

Liste des membres du conseil d'administration de la société Office Plast

Le conseil d'administration de la société se présente comme suit :

Administrateurs	Représentés par	Mandat	Qualité	Principale activité	Mandat dans d'autres Conseils
Mr ABID Yassine	Lui-même	2024-2026	Membre	Directeur Général de la société Office Plast, Gérant de la société Office Store, Gérant de la société Office Distribution	Président du conseil de la société New Box Tunisia
ATD SICAR	Mme Yosr MESSADI	2024-2026	Membre	Société d'Investissement à Capital Risque	Administrateur aux conseils des sociétés : SUD POTASSE, TUNMOB,TGRS,SNACKS TUNISIA,SLAMA HUILES, METAL SERVICES CENTER, TUNISCO,AGREE LAND,SPTK,VAGALABS ,SANIMED et SOTEMAIL
ATD SICAR	Mr Walid MATHLOUTHI	2024-2026	Membre	Société d'Investissement à Capital Risque	
Maxula Gestion	Mme Salwa KHALDI	2024-2026	Membre	Société de Gestion	Administrateur aux conseils des sociétés : SAVIMO, MAXULA CAPITAL et Sanimed
Maxula Capital	Mr Raouf Aouadi	2024-2026	Membre	Ingénierie financière	Néant
Mr Seifeddine BEJAOUI	Lui-même	2024-2026	Membre	Directeur Général à l'ATD SICAR	-
Mr MATMATI Mourad	Lui-même	2024-2026	Président du conseil	Gérant de la société GMT & Gérant de la société ARTIS	-
					Administrateur aux conseils des sociétés SAVIMED, GALVAMETAL, POLYMED, GALIEN et SKANAGRO
Mme Myriam CHEBIL	Lui-même	2024-2026	Membre	Directrice Générale de le la Ste Galien Pharmaceutical	

Société « OFFICE PLAST »
Société Anonyme Au capital de 14 662 164 Dinars
Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA
MF : 947962F/A/M/000 - Identifiant unique : 947962F

Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 29/04/2026

La société Office Plast publie ci-dessous les résolutions soumises à l'approbation de son Assemblée générale extraordinaire tenue le 29 Avril 2026.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution : Augmentation du capital

L'Assemblée Générale prend acte de la proposition du Conseil d'Administration d'augmenter le capital 7 331 082 dinars afin de renforcer la trésorerie de la société,

Constatant que le capital est entièrement libéré, l'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 7 331 082 dinars pour le porter ainsi de 14 662 164 Dinars à 21 993 246 selon les deux opérations successives suivantes :

* Augmentation du capital par émission de 3 665 541 actions nouvelles à souscrire par les anciens actionnaires et porteurs de droits de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour Quatre (4) actions anciennes.

Cette augmentation est fixée au prix de 1.640 DT par action (soit 1,000 DT de valeur nominale et 0.640 DT de prime d'émission).

* Augmentation du capital par émission de 3 665 541 actions nouvelles à attribuer gratuitement à raison d'une (1) action pour cinq (5) actions anciennes et nouvelles. L'augmentation par incorporation des réserves de la prime d'émission (actions gratuites) se fait après l'augmentation en numéraire.

La date de jouissance des actions nouvelles est fixée à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution : Délégation au conseil

L'assemblée Générale Extraordinaire délègue par les présentes au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et le charge de réaliser ladite augmentation de capital à titre irréductible et à titre réductible.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution : Modalités d'exercice du droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel aux anciens actionnaires à titre irréductible qu'à titre réductible, l'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : à raison de (1) actions nouvelles pour (4) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société OFFICE PLAST ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution : Modification corrélative et mise à jour des statuts

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Article 6 Capital Social :

Le capital social est fixé à la somme de Vingt et Un Million Neuf Cent Quatre Vingt Treize Mille Deux Cent Quarante Six Dinars (21 993 246 DT) divisé en 21 993 246 actions d'un (1) dinar chacune... »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité